
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 novembre 2008

Résolution: CA08 090385

Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant la création d'un nouveau secteur à transformer, la création d'un nouveau secteur de densité de construction, l'élimination d'un parc et la création d'un autre parc dans un secteur délimité par les boulevards Henri-Bourassa Ouest et de l'Acadie, l'autoroute 15 et la limite nord du lot 2676467 du Cadastre du Québec.

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le conseiller Jean-François St-Onge

et résolu

DE soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant la création d'un nouveau secteur à transformer, la création d'un nouveau secteur de densité de construction, l'élimination d'un parc et la création d'un autre parc dans un secteur délimité par les boulevards Henri-Bourassa Ouest et de l'Acadie, l'autoroute 15 et la limite nord du lot 2676467 du Cadastre du Québec et comprenant les lots 324 partie, 324-10, 325-325 à 325-352 de la Paroisse de Sault-au-Récollet et 1985624 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Montréal, le 4 novembre 2008.

40.34 1081333082

Marie-Andrée BEAUDOIN

Mairesse d'arrondissement

Chantal CHÂTEAUVERT

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 novembre 2008